

# Scandales écologiques et violations des droits humains

OPINION

Il y a deux semaines, le Conseil fédéral a publié une information sur la révision en cours du droit des sociétés. Ce texte, qui définit le cadre légal dans lequel doivent être prises les décisions dans les entreprises, constitue un pilier central du développement économique suisse. Le texte proposé aborde les enjeux du droit des actionnaires, notamment la mise en œuvre de l'initiative Minder, de représentation des sexes ou encore de la transparence des paiements dans le domaine des matières premières. Il fait cependant l'impasse sur la responsabilité des membres des conseils d'administration en matière d'environnement et de droits humains. C'est une occasion manquée: alors même que plusieurs «affaires» récentes démontrent la nécessité d'agir, le Conseil fédéral n'est même pas entré en matière sur ce sujet.

Prenons le scandale Volkswagen: il a démontré à quel point une entreprise, dans un marché compétitif, peut mentir à ses acheteurs. De fait, des acteurs clés au sein de VW ont sciemment installé un logiciel dans les voitures diesel pour que celles-ci affichent de bons résultats lors des tests antipollution. Sur la route, le système antipollution était cependant désactivé et les voitures n'avaient de vertes plus que le nom: pour la VW Jetta Diesel Sedan par exemple, élue voiture verte de l'année en 2009 aux Etats-Unis, les émissions d'oxyde d'azote (NOx) étaient 35 fois supérieures au seuil indiqué sur le catalogue. Le scandale est immense. Et les médias s'interrogent: comment une manipulation d'une telle ampleur a-t-elle pu se produire et que savait précisément le directeur général (DG) Martin Winterkorn?

La vérité ne sera peut-être jamais connue sur ce deuxième point. Ce qui est clair cependant, c'est que le manque de contrôle de la direction, ainsi que les objectifs ambitieux fixés par le DG dès sa nomination – devenir numéro un des ventes devant Toyota – ont encouragé la tricherie. Pour les employés impliqués dans la fraude, la culture d'entreprise

de VW se traduisait ainsi: «L'atteinte des objectifs de production est plus importante que le respect des normes environnementales et sanitaires.» Avec une obligation de diligence en matière environnementale et sociale, avec une responsabilité accrue et un contrôle effectif du conseil d'administration, le scandale VW aurait pris une autre tournure.

Autre exemple, en Suisse cette fois: l'entreprise de matières premières Glencore. Il y a trois mois, la firme zougnoise a traversé les pires turbulences de son histoire. En quelques jours, l'action Glencore a perdu 30% de sa valeur en raison de son endettement (30 milliards de dollars) et de la chute des prix des matières premières. Pour rassurer les actionnaires, le DG Ivan Glasenberg a annoncé des mesures drastiques,

**C'est une occasion manquée, alors même que plusieurs affaires démontrent la nécessité d'agir**

notamment la suspension pour dix-huit mois de la production des mines et usines de cuivre en République démocratique du Congo et en Zambie.

Pour les populations sur place, les conséquences sont dramatiques: ces usines constituent le poumon économique de toute une région. En quelques jours, dans deux des pays les plus pauvres du monde, des milliers de personnes se retrouvent au chômage, sans perspective. Avec quelle finalité? En retirant 400 000 tonnes de cuivre du marché mondial, Glencore – qui contrôle 50% de ce marché – espère faire remonter les cours du métal bleu. Y a-t-il eu une évaluation d'impact de ces décisions sur les droits humains? Certainement pas! Cette décision va pourtant à l'encontre de tous les discours de res-

ponsabilité et du code de conduite de Glencore qui stipule: «Notre personnel est la clé de notre réussite. [...] Nous traitons tous nos employés équitablement et avec respect tout en nous assurant qu'ils ont la possibilité de développer leur carrière selon leur potentiel.»

Cette décision jette également une lumière crue sur les affirmations faites par le directeur général Ivan Glasenberg en 2012 à Pain pour le prochain et Action de Carême, lors de la publication d'un rapport sur les investissements de la firme en RDC. A l'époque, la filiale de Glencore au Congo rejetait des effluents non traités, contenant de l'acide, dans la rivière Lulu. La pollution a duré trois ans. Interrogé à l'époque sur la lenteur de sa réaction, le DG avait affirmé n'avoir pas voulu moderniser l'usine plus tôt, car il aurait fallu arrêter l'usine quelques semaines et mettre temporairement des employés au chômage. Pour mettre les usines en RDC aux normes environnementales, Glencore refuse donc de suspendre la production, mais elle le fait pour influencer les cours du cuivre. Deux poids, deux mesures. Là encore le consommateur est trompé, car la firme ne tient pas ses engagements en matière de responsabilité sociale.

L'introduction d'un devoir de diligence pour les membres du conseil d'administration en matière de droits humains et d'environnement ne résoudrait pas tout, mais constituerait un premier pas pour obliger les entreprises à plus de cohérence. C'est au débat sur ce timide premier pas que le Conseil fédéral s'est refusé. On ne peut que le regretter. ■

CHANTAL PEYER  
CHEFFE D'ÉQUIPE  
«ENTREPRISES  
ET DROITS HUMAINS»,  
PAIN POUR LE PROCHAIN



## Des humains plus humains que d'autres

ELISABETH NYFFENEGGER (APPLES, VD)

Je suis restée ébahie en lisant les spéculations du professeur Garçon quant à la raison pour laquelle les Suisses seraient «relativement indifférents» aux drames français. Comment est-ce que le pays n'aurait pas été choqué par ce qui se passe à 350 km de chez nous? Autant dire chez nous. Mais moi, lors de la minute de silence, mes pensées sont allées vers les dizaines de milliers de Libyens, civils innocents, tués par les bombardements français. A ces enfants devenus orphelins, aux mutilés de guerre, à ceux qui pleurent leur vie en ruine. Parce que Messires Sarkozy et BHL ont décidé que le régime devait changer en Libye (explicitement dit en réunion du Conseil des droits de l'homme par l'ambassadeur de France), en violation de la Charte des Nations unies. J'ai une pensée aussi pour les innombrables qui ont perdu la vie en raison de l'anarchie qui prévaut depuis l'assassinat de Kadhafi, aux milliers de réfugiés résultant de la guerre d'agression orchestrée par la France et ses petits copains. Qui a une pensée pour tous ces gens? Moi,

les commémorations, louanges, souvenirs et cérémonies interminables à la mémoire de ceux tombés sous les balles à Paris m'écoeurent, eux qui ont statut de victimes cependant que ceux qui perdent la vie au sud de la Méditerranée ne sont rien de plus que des «dommages collatéraux». Ceci dénote qu'il y a des vies très précieuses, en métropole, et celles dont on peut disposer dès lors qu'elles sont au Sud. Des humains plus humains que d'autres. Ceci m'insupporte. Voilà pourquoi je ne serai jamais Charlie, ni ne descendrai dans la rue (à Dieu ne plaise que la situation se répète!). Rien à voir, donc, avec le Sonderbund ou le massacre des Tuileries. [...] Mais tout à voir avec le monde comme il va au jour d'aujourd'hui. ■

## Détestable caricature

ABBÉ FRANÇOIS-XAVIER AMHERDT (FRIBOURG)

Tout à fait d'accord avec Gérard Biard, le rédacteur en chef de *Charlie Hebdo* («*Charlie Hebdo* fera ce qu'il a toujours fait», *Le Temps* du 6 janvier 2016), pour rejeter une quelconque idéologie totalitaire fondée sur les dogmes religieux. Mais pourquoi donc cette détestable couverture du numéro spécial paru à l'occasion du premier anniversaire des tragiques attentats du 7 janvier 2015? Non, le Dieu Trinité (représenté par le triangle et l'œil au-dessus du personnage) n'a rien à voir avec le terrorisme! Non, le Dieu père de Jésus-Christ (barbu et moustachu ou non) ne porte pas de kalachnikov, ni n'a de sang sur les mains. Le Seigneur de la Bible est tendresse, amour et bonté, ainsi que l'année sainte de la miséricorde décidée pour 2016 par le pape François nous le rappelle. Pourquoi un tel amalgame? Ce n'est pas le Dieu de l'Evangile qui a tué les journalistes de *Charlie Hebdo*! ■

## Discrédit jeté sur l'Etat

EDDIE LACOMBE (CHÊNE-BOUGERIES, GE)

*Le Temps*, qui sert parfois de relais à cette tendance bien libérale à jeter le discrédit sur l'Etat, serait bien avisé de se rappeler qu'il y a aussi parmi ses lecteurs des fonctionnaires. L'avis critique que porte M. Emmenegger (LT du 08.01.2016) sur le système de rémunération à l'Etat de Genève mérite réponse. Il ne peut admettre que des emplois qu'il qualifie de bas seuil de formation comme les nettoyeurs ou des aides-soignantes aient des salaires supérieurs de 30% à ceux du privé.

Valoriser leur travail est justement toute la frontière qui sépare les pratiques libérales liées à la loi du marché et celle de l'Etat qui, lui, prend en compte d'autres critères comme la pénibilité du travail, mais considère aussi que tout travail mérite un salaire décent afin de sauvegarder certains de ses employés de toute précarité, notamment en les formant.

Dans une posture toute sociale, l'Etat refuse cette pratique, ressentie parfois comme du mépris, qui consiste à sous-rémunérer ces emplois, sous prétexte qu'ils seraient peu qualifiés. M. Emmenegger ironise sur le fait que des cadres de l'administration genevoise puissent accepter une rémunération inférieure de 30% aux salaires usuels du privé. Parmi leurs multiples motivations, que M. Emmenegger ne semble pas comprendre, ce serait notamment la sécurité de l'emploi qui peut primer, ce que les pratiques actuelles du marché libre du travail ne peuvent garantir, tant les injonctions des actionnaires conduisent souvent à réduire les coûts de personnel. L'Etat n'a pas cessé d'embaucher quand des secteurs du privé n'ont fait que licencier. ■

**Vos commentaires sont les bienvenus!**

Adressez-les à [lt\\_lecteurs@ringier.ch](mailto:lt_lecteurs@ringier.ch), par fax au 021 331 70 01, ou par courrier: Le Temps, courrier des lecteurs, pont Bessières 3, 1002 Lausanne.

Vos lettres ne doivent pas excéder 1500-1800 signes (espaces compris). Vous pouvez aussi commenter les articles d'opinion sur notre page Facebook.

# Quotas de femmes: ce n'est qu'une question de temps

OPINION

Le dernier projet de révision du droit des sociétés anonymes a été publié le 4 décembre 2015. Sans surprise, Mme Simonetta Sommaruga, cheffe du DFJP, maintient l'exigence d'une représentation d'au minimum 30% de femmes ou d'hommes dans les conseils d'administration des grandes sociétés cotées. Pour les directions générales, contrairement à ce qui était prévu dans l'avant-projet, ce pourcentage est abaissé à 20%. Le Conseil fédéral explique que «les membres de la direction doivent posséder des connaissances plus spécialisées. En cas de non-respect des seuils, les entreprises devront expliquer pourquoi ceux-ci n'ont pas été atteints et indiquer les mesures déjà mises en œuvre ou prévues pour y remédier.»

Depuis 2001, la révision du droit des sociétés anonymes est un thème politique en chantier, dont le processus a été fortement perturbé par l'acceptation de l'initiative Minder en 2013 (devenue depuis l'article 95 alinéa 3 de la Constitution fédérale). Après une large procédure de consultation, le Conseil fédéral a publié le 4 décembre 2015 les grandes lignes d'un nouveau projet, dans lequel il prend acte des résultats de la consultation et des importantes critiques qui lui étaient adressées.

Le Conseil fédéral espère terminer la rédaction de son projet de révision à la fin de l'année 2016. Il sera ensuite pré-

senté pour discussion et adoption par les Chambres fédérales. Passé le délai référendaire, il s'agira encore de procéder à l'adaptation de plusieurs ordonnances, notamment celle sur le Registre du commerce (ORC). Dans une perspective optimiste, la révision pourrait entrer en vigueur en 2021. L'atteinte des seuils de représentation des sexes fait l'objet d'un délai de cinq ans pour les conseils d'administration et de dix ans pour les directions générales, soit 2031!

**La nouvelle génération de femmes cadres supérieures est prête**

Le principe d'une plus grande diversité au sein des conseils d'administration et des directions est accepté depuis plus d'une décennie. Comprendons bien que la diversité concerne le sexe, mais aussi l'âge, des aspects socioculturels, etc. Des quotas ont déjà été introduits en Suisse. Depuis novembre 2013, le Conseil fédéral s'est fixé des «quotas cibles» de 30% de femmes dans les conseils d'administration des sociétés dont il est actionnaire, un seuil qui doit être atteint graduellement d'ici à fin 2020. Le canton de Bâle-Ville a fait de même, en imposant la présence d'au moins un tiers de représentants de

chaque sexe dans les entreprises publiques contrôlées par le canton (article 24 de la loi d'exécution de la loi fédérale sur l'égalité, votée le 9 février 2014).

Guido Schilling, dans son *Schillingreport 2015*, constate qu'«un tiers des nouveaux membres des conseils d'administration des 100 plus grandes entreprises suisses sont des femmes». Le pourcentage de femmes a, de ce fait, atteint la barre des 15% dans les conseils d'administration et devrait dépasser les 20% en 2020. «73% des entreprises sondées comptent aujourd'hui au moins une femme dans leur conseil d'administration.»

Par contre, le taux de femmes n'est que de 6% dans les directions d'entreprises des cent plus grandes entreprises suisses. C'est là que se situe le défi le plus important. Mais la nouvelle génération de femmes cadres supérieures est prête. Il y a donc fort à parier qu'une personne sur cinq dans les directions générales sera une femme d'ici à 2031, rendant caduque la proposition de quotas actuellement en discussion. ■

DOMINIQUE FREYMOND  
VICE-PRÉSIDENT  
DE L'INSTITUT SUISSE  
DES ADMINISTRATEURS  
ET COFONDATEUR  
DE TRIPLE A ASSOCIÉS

